

Corrigé

Première partie : Mobilisation des connaissances.

Vous présenterez deux limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale. (4 points)

Les tables de mobilité sont des tableaux à double entrée mettant en rapport les situations d'hommes* de 40 ans et plus avec leur père à travers la P.C.S.* de chacun d'entre eux. En comparant la situation des premiers avec celle de leur père à la fin de leurs études on a des situations professionnelles plutôt stabilisées qui permettent de dire si le fils a une position similaire (immobilité ou mobilité horizontale) ou une mobilité verticale (ascendante si la position du fils est supérieure sinon descendante). La situation observée permettait de juger du degré de mobilité d'une société.

Une première critique que l'on peut adresser à ces tables et l'outil retenu pour effectuer les enquêtes. En effet les P.C.S. ne sont pas toujours précises quant aux profils des individus retenus à l'intérieur de chacune. Par exemple parmi les agriculteurs on distingue des agriculteurs sur petite moyenne et grande exploitation. Ainsi un fils, ingénieur agronome, ayant modernisé, transformé, agrandi l'exploitation familial sera immobile par rapport à son père sans pour autant exercer les mêmes fonctions ni en ayant eu les mêmes diplômes reste immobile du point de vue des tables.

Doit-on élargir ou non le nombre de PCS ? C'est là une seconde critique puisque le degré de mobilité observé est sensible aux nombres de catégories retenues. Il y a 6 P.C.S. d'actifs. Effectuer des recoupements (ex. ouvriers + employés) pourrait réduire la mobilité. En revanche distinguer des ouvriers qualifiés et non qualifiés et/ou des employés qualifiés et non qualifiés devraient accroître la mobilité observée.

Ainsi les tables de mobilité connaissent des limites qualitatives et quantitatives mais elles restent des outils particulièrement intéressants pour évaluer la fluidité sociale, expression de l'égalité des chances.

[P.VM./ déc. 23.](#)

*et de plus en plus de femmes dans les tables les plus récentes

** 8 PCS dont 6 d'actifs 1... 2...

Vous présenterez deux limites des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale. (4 points)

Les tables de mobilité sont des outils imparfaits pour, au moins, trois raisons principales : la population retenue, le mode de classement des CSP, et les méthodes d'enquête.

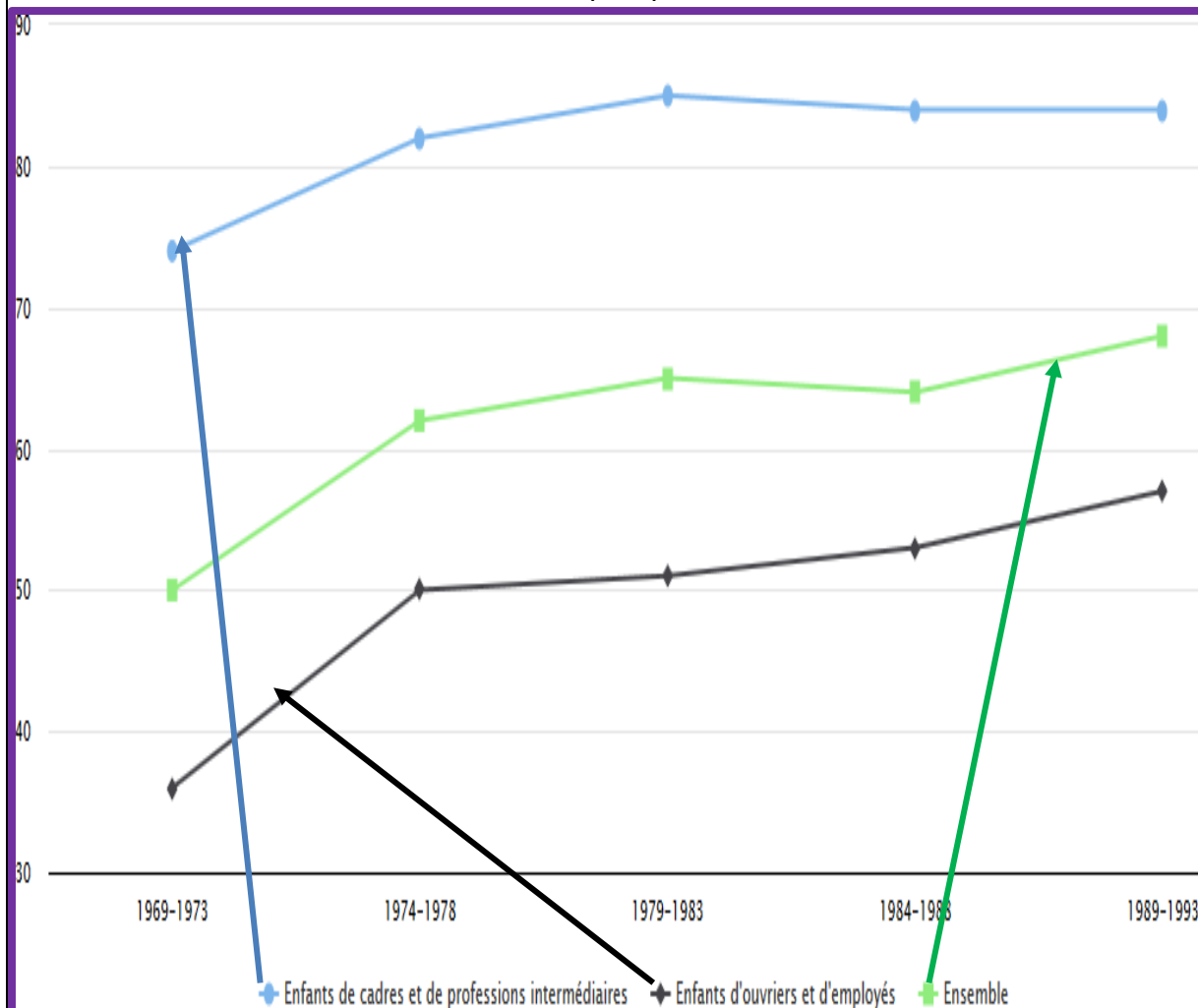
Le choix de la population étudiée peut, tout d'abord, être critiqué. Les tables de mobilité utilisées sont le plus souvent masculines, elle écartent les femmes pour des raisons techniques. En effet, les tables mères-filles accentuent la mobilité ascendante des filles compte tenu de la féminisation de l'emploi opérée depuis (la génération des mères était nettement moins active qu'aujourd'hui.) Au contraire, le rôle de la mère est prépondérant dans la mobilité des enfants : plus la mère est diplômée et plus l'enfant a de chances de connaître une ascension sociale. L'âge des enquêtés est strictement compris entre 40 et 59 ans car on estime que les individus ne connaîtront plus de mobilité après 40 ans, et la population ciblée est la population **française de naissance**. Seulement deux générations (celle des pères et celles des fils) sont prises en considérations alors que la viscosité sociale est bien plus significative sur plusieurs générations.

Le mode de classement des CSP peut également être sujet à la critique. Premièrement, le **degré de précision** de la nomenclature retenue joue sur le résultat de la mobilité. Si on retient seulement trois groupes différenciés (classes populaires, classe moyenne, classe supérieure) contre les six PCS traditionnelles, apparaîtra une forte rigidité sociale apparente et a contrario plus la nomenclature est détaillée, plus la mobilité sociale apparaîtra de manière significative. Deuxièmement, il est complexe de **hiérarchiser les groupes sociaux** et de **repérer les cas de mobilités ascendantes ou descendantes**. En effet, au sein d'une même PCS les statuts en termes de prestige, de capital économique ou de capital culturel peuvent être très variés (le fils d'enseignant devenu médecin fait également partie des CPIS mais il aura un statut plus élevé que son père alors qu'ils font tout deux partie de la même PCS) et une mobilité en termes de position sociale n'est pas toujours synonyme de mobilité en termes de statut (le fils d'agriculteur qui devient routier ou la fille d'ouvrier qui devient employée). De même, les PCS ne changent pas de nom mais le prestige social des PCS ou de certains métiers évolue dans le temps (par exemple, le déclin symbolique du métier d'enseignant qui apparaît moins prestigieux). Troisièmement, comme les PCS sont des instruments exclusivement français, il est difficile d'entreprendre des **comparaisons avec d'autres pays**.

Les méthodes d'enquête constituent enfin une dernière limite dans la mesure de la mobilité. Ces enquêtes reposent sur des déclarations et donc des **appréciations subjectives**, or un quart des déclarations relatives à sa position sociale ou à celle de son père sont **erronées**. Un tiers des enquêtés estiment leur réussite sociale supérieure à ce qu'elle est en réalité car ils intègrent dans l'appréciation de leur mobilité sociale des éléments appelés « distorsifs » (le niveau de vie, l'accession à la propriété, le fait d'habiter dans un quartier de qualité...)

Deuxième partie : Analyse d'un document. (6 points)

Taux d'obtention du baccalauréat
selon la catégorie sociale et la génération*
(En %)



Source : d'après www.inegalites.fr, juin 2017.

* **Elèves nés au cours de cinq périodes différentes : entre 1969 et 1973, 1974 et 1978, 1979 et 1983, 1984 et 1988, 1989 et 1993.**

Questions

1. À l'aide des données du document, comparez l'obtention du baccalauréat selon les différentes générations chez les enfants d'ouvriers et d'employés. (2 points)

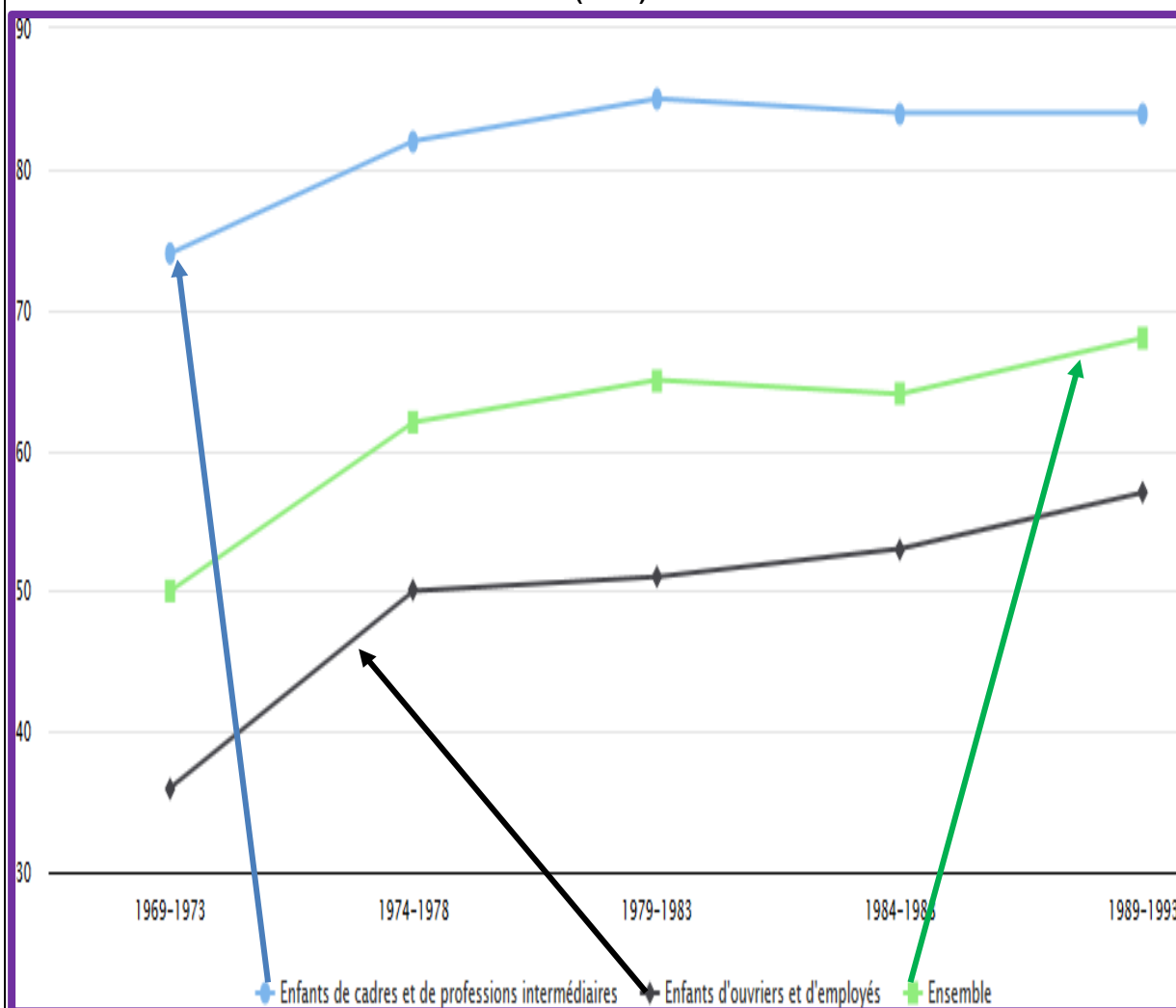
En 2017 le site WWW.Inegalites.fr publiait un graphique dont l'objet est l'obtention du baccalauréat en France selon les générations (5 sont retenues) mais surtout selon la **catégorie sociale**

Cette étude s'appuie sur des taux d'obtention du baccalauréat par catégorie soit des données relatives en % permettant d'établir au sein de chaque catégorie l'importance relative des individus ayant obtenu le bac pour une génération donnée comme les enfants d'ouvriers et d'employés réunis.

En effet au sein de **cette catégorie** on observe des transformations plus ou moins significatives **selon les générations** qui n'ont pas eu accès au baccalauréat dans les mêmes proportions. Pour la génération 1968-1973, sur 100 personnes 35 ont obtenu ce diplôme. Elles sont environ 58 pour la **génération 1989-1993.** Cet écart de 23 points est surtout marqué par une première rupture pour les élèves nés début des années 70 et ceux nés entre 1974-1978. Ces derniers accédaient pour la moitié d'entre eux (+15 points). La deuxième rupture concerne **les deux dernières générations...**

Finalement les enfants d'ouvriers et d'employés voient les écarts se restreindre avec les autres catégories et notamment les enfants de cadres et professions intermédiaires réunis (écart de réussite passant de presque 40 points à 25 points environ). Cette augmentation du taux d'obtention du baccalauréat **peut être interprété** à la fois comme processus de **massification** et de **démocratisation.**

Taux d'obtention du baccalauréat
selon la catégorie sociale et la génération*
(En %)



Source : d'après www.inegalites.fr, juin 2017.

* Elèves nés au cours de cinq périodes différentes : entre 1969 et 1973, 1974 et 1978, 1979 et 1983, 1984 et 1988, 1989 et 1993.

Questions

2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que l'augmentation du taux d'obtention du baccalauréat s'explique par les processus de massification et de démocratisation. (4 pts)

Alors que la massification scolaire est d'abord un phénomène quantitatif, la démocratisation est davantage qualitative néanmoins il peut y avoir une interaction entre les deux processus. Notamment c'est en donnant une éducation à tous les enfants (massification) d'un territoire que chacun d'entre eux peut espérer avoir les mêmes chances qu'un autre d'y réussir des études (démocratisation).

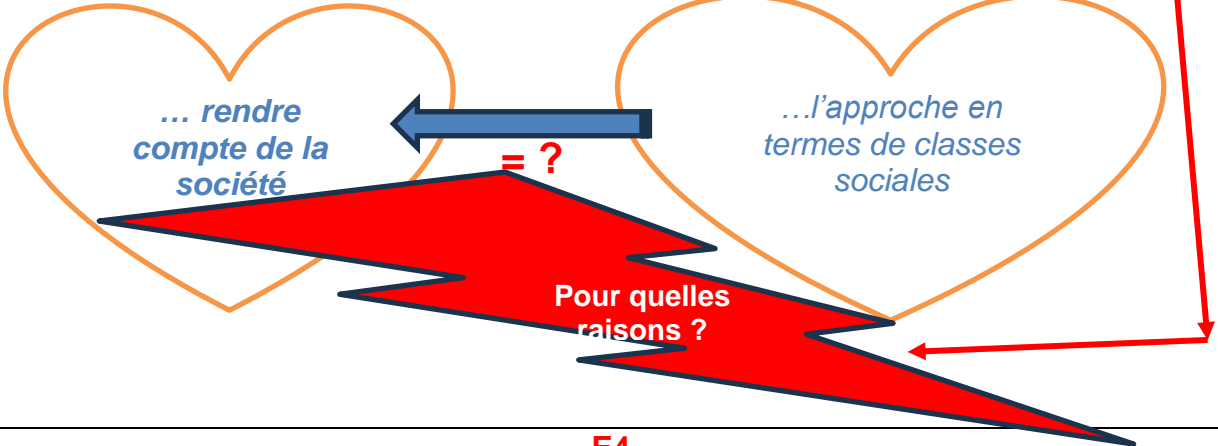
*Ainsi lorsque les élèves issus des catégories « inférieures » en ressources sociales voient leur taux de réussite augmenter, sans que ne recule, au contraire, le taux d'accès des catégories supérieures, ont peu parler de **massification** puisqu'au total ce n'est plus 50 % d'une génération (1969-1973) qui accède au BAC mais presque 70 % pour l'ensemble de la génération (1989-1993). En même temps se rapprochement peut laisser penser que de plus en plus d'élèves **ont une chance** d'obtenir un diplôme ouvrant la voie aux études supérieures et par là permettent l'accès à des positions élevées dans l'ordre économique ou social (ex. PCS n°3)*

*Ainsi la **massification** peut apparaître comme une condition nécessaire à l'**égalité des chances** mais des écarts de réussite demeure et surtout qualitatifs : le BAC général (plus souvent acquis par les enfants dotés notamment de capital culturel hérité) n'est pas le BAC techno ou le BAC pro. Elle n'est donc pas une condition suffisante. Il ne faut pas confondre **massification** et **démocratisation**.*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'approche en termes de classes sociales peut être remise en cause pour rendre compte de la société française actuelle.

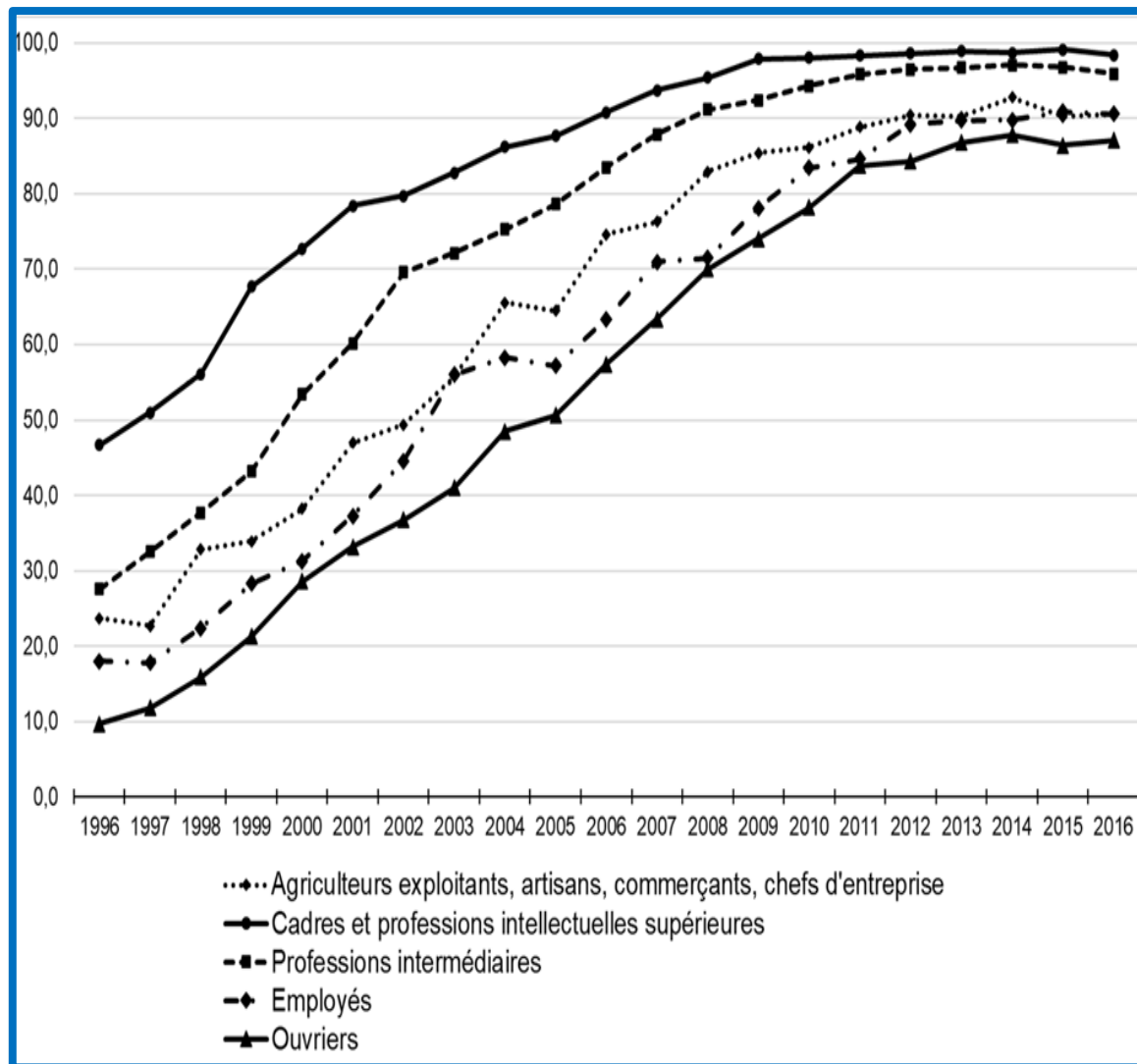
(Autres centres étrangers, 2021)

<p>E1</p> <p>vous montrerez que...</p> <p>...l'approche en termes de classes sociales ...</p> <p>...peut être remise en cause...</p> <p>...pour rendre compte...</p> <p>...de la société française actuelle.</p>	<p>E2</p> <p>vous montrerez que l'approche en termes de classes sociales peut être remise en cause pour rendre compte de la société française actuelle.</p> <p>Si on veut ... l'approchepeut être remise en cause ?</p> 
<p>E3</p> <p>vous montrerez que l'approche en termes de classes sociales peut être remise en cause pour rendre compte de la société française actuelle.</p> <p>Pour chaque document rechercher la cible c'est d'observer la société française actuelle et de l'approcher en termes de classe sociale et dire pourquoi cela peut être remis en cause</p>	<p>E4</p> <p><u>§.1.</u> L'approche en termes de classes sociales peut être remise en cause pour rendre compte de la société française actuelle car on peut interpréter certaines évolutions de la structure sociale comme une réduction des distances interclasses...</p> <p><u>§.2.</u> L'approche en termes de classes sociales peut être remise en cause pour rendre compte de la société française actuelle (car) ...tandis que les distances intra classes semblent être au contraire plus marquées...</p> <p><u>§.3.</u> L'approche en termes de classes sociales peut être remise en cause pour rendre compte de la société française actuelle (car) ... et d'autant plus que d'autres « fractures » sociales peuvent apparaître plus significatives (ex. le genre) pour rendre compte de la société française actuelle</p>

DOCUMENT 1

Taux d'équipement des ménages en micro-ordinateur
(y compris portable) en France

(En pourcentage, entre 1996 et 2016, selon la catégorie socio- professionnelle)



...vous montrerez que l'approche en termes de classes sociales peut être remise en cause pour rendre compte de la société française actuelle.

2016 = société « actuelle »

Convergence des équipements quelle que soit la PCS

Ex. de distance

1996 taux cadre = 47 % vs taux ouvrier = 10 % → 37 pts

2016 taux cadre = 99 % vs taux ouvrier = 88 % → 11 pts

Mode de vie similaire : classe en soi ?

Champ : ensemble des ménages en France métropolitaine.

Source : « Équipement des ménages 1996-2016 », Insee Résultats, INSEE, 2017.

DOCUMENT 2

Dans la nomenclature socioprofessionnelle de l'INSEE, le groupe socio-professionnel (GSP) vise à décrire des groupes réels, dont les membres partagent un sentiment d'appartenance collective : « Les personnes appartenant à une même catégorie sont présumées être susceptibles d'entretenir des relations personnelles entre elles, avoir souvent des comportements et des opinions analogues, se considérer elles-mêmes comme appartenant à une même catégorie et être considérées par les autres comme appartenant à une même catégorie. » (Code des métiers, INSEE, 1968). [...]

[Le GSP « professions intermédiaires »] comprend des professions ayant connu une forte expansion dans les années 1960 et 1970 (Thévenot, 1983) : les « instituteurs et assimilés », les « professions intermédiaires de la santé et du travail social », les « professions intermédiaires administratives de la fonction publique », les « professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises », les « techniciens », les « contremaîtres et les agents de maîtrise ».

Depuis les années quatre-vingt, ces professions sont affectées par une recomposition de l'emploi public, par une croissance significative du secteur privé et par l'élévation du **niveau des diplômes**. Mais elles restent polarisées. D'un côté, on trouve les professions de la santé, du social et de l'enseignement, qui sont les plus diplômées, les plus féminisées, et dont les origines sociales sont les plus élevées. De l'autre, se situent les contremaîtres, catégorie moins diplômée, **plus masculine** et d'**origine plus populaire**. Au milieu, et en plein essor, les trois autres catégories socio-professionnelles (CS) : les autres professions intermédiaires du public, du privé et les techniciens. [...]

[Le] groupe socioprofessionnel [des professions intermédiaires] est [donc] polarisé. D'un côté, les professeurs des écoles, instituteurs et assimilés, les professions intermédiaires de la santé et du travail social ont un sentiment d'appartenance à une classe sociale plus souvent orienté vers le « haut ». De l'autre, les techniciens, les contremaîtres et les agents de maîtrise se positionnent fortement vers le « bas ».

Source : Agnès PÉLAGE et Tristan POULLAOUEC, « Le haut du panier de la France d'en bas - Le sentiment d'appartenir à une classe sociale chez les membres des professions intermédiaires », *Revue française des affaires sociales*, 2007.

Note : la nomenclature des PCS, établie par l'INSEE, définit 8 groupes socioprofessionnels (GSP). Chaque GSP regroupe plusieurs catégories socioprofessionnelles qui elles-mêmes sont constituées de différentes professions.

...vous montrerez que l'approche en termes de classes sociales peut être remise en cause pour rendre compte de la société française actuelle.

Même PCS et pourtant...

Pôle « public » les professions de la santé, du social et de l'enseignement, plus diplômées, plus féminisées, origines sociales plus élevées	Pôle « privé » contremaîtres, , plus masculine et d' origine plus populaire
Au milieu , et en plein essor, les trois autres catégories socio-professionnelles (CS) : les autres professions intermédiaires du public, du privé et les techniciens	

Conditions de vie similaires et donc intérêts similaires ? : classe en soi ? + conscience de classe ? → Passage à la classe pour soi ?

DOCUMENT 3

Évolution de l'espérance de vie à 35 ans par sexe pour les cadres et les ouvriers

En années

	Homme cadre	Homme ouvrier	Femme cadre	Femme ouvrier
1976-1984	41,7	35,7	47,5	44,4
1983-1991	43,7	37,3	49,7	46,3
1991-1999	45,8	38,8	49,8	47,2
2000-2008	47,2	40,9	51,7	48,7
2009-2013	49,0	42,6	53,0	49,8

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2009-2013, l'espérance de vie à 35 ans des femmes cadres est de 53,0 ans.

Source : Nathalie BLANPAIN, « Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers », Insee Première, INSEE, février 2016.

...vous montrerez que l'approche en termes de classes sociales peut être remise en cause pour rendre compte de la société française actuelle.

Si on a bien Cadres > ouvriers = (dominants /dominés)
Selon le genre

On observe aussi

Femmes > Hommes
(selon la PCS)

Et surtout

Femmes (ouvriers) > Hommes (cadres)